

tent autour de nous, et qui, s'ils pouvaient... J. COHEN.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 9 décembre, matin.

(par le City of Baltimore, voie de Crock-

haven). Le York Herald dit que Congrès votera l'émission d'un autre million de papier-monnaie national.

Or, 144 7/8. — Change sur Londres 159 1/2. — Change sur Paris, 3, 55, Bnds 102 3/8.

New-York, 9 décembre.

Le Daily-News annonce que le général Logan a refusé le poste de ministre auprès du Mexique parce que le président Johnson avait repoussé sa demande de donner des secours à Juárez. — M. Seward aurait déclaré, de son côté, qu'il ne serait rien changé, pour le moment, à la politique suivie dans la question mexicaine.

Copenhague, 19 décembre, soir.

Après de longs et laborieux débats, le Folkething a adopté le projet de la loi fondamentale par 60 voix contre 20. Il a ensuite décidé qu'il serait procédé à une troisième lecture. Les modifications proposées par M. Tcherning et Winther ont été rejetées à une forte majorité.

Agram, 19 décembre.

Les représentants de Finne ont donné lecture aujourd'hui à la Diète d'un acte dans lequel ils déclarent ne considérer comme valables les résolutions de cette assemblée touchant les rapports d'Etat, que si on arrive à une entente avec la Diète hongroise.

Berlin, 19 décembre.

Une circulaire du gouvernement prussien vient de soumettre de nouveau aux gouvernements du Zollverein le projet de traité de commerce entre l'Italie et le Zollverein en leur proposant l'acceptation.

Pesth, 19 décembre.

M. François Deak, le chef des deux grands partis hongrois fusionnés, a été appelé par l'Empereur. Son entretien avec le souverain a duré une demi heure.

Florence, 19 décembre.

Chambre des députés. — L'ordre du jour porte le projet relatif à l'exercice provisoire du budget pendant le premier trimestre de 1866. — Quelques députés demandent que le décret accordant à la Banque nationale le service de la trésorerie soit discuté à part du projet d'exercice provisoire qu'ils approuvent.

M. Sella combat cette proposition.

Plusieurs députés prennent part à la discussion.

La chambre adopte par 191 voix contre 4, avec 4 abstentions, un ordre du jour, proposé par quelques députés, et invitant le ministre à ne pas mettre à exécution le décret concernant le service de la trésorerie sans l'approbation du parlement.

Le ministre avait déclaré ne pas prendre part à la votation.

Florence, 20 décembre.

Les journaux annoncent que les ministres se sont réunis hier soir en conseil. On assure qu'ils se sont occupés du vote de la chambre des députés.

On croit que le commandeur Xaverio Vegezzi sera nommé ministre de la maison du roi.

Un décret nomme le préfet de Ravenne, M. Alasia, secrétaire général du ministère de l'intérieur; un autre convoque quelques collèges électoraux pour le 7 janvier prochain.

Madrid, 19 décembre:

La Correspondancia dément formelle-

ment le bruit que le gouvernement soit disposé à garantir 30,000 réaux par kilomètre aux compagnies des chemins de fer à condition que les compagnies lui facilitent un emprunt de trois milliards de reaux.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 20 décembre.

Des désordres ont eu lieu hier à l'Ecole de droit. On a dû faire évacuer l'amphithéâtre. Quelques arrestations ont eu lieu. Le beau service qui rendent aux étudiants de Paris les journaux qu'ils poussent à la résistance et à la colère... Des milliers de familles, en province, sont dans l'anxiété, attendant et redoutant une lettre de l'enfant qu'elles entretiennent là-bas au prix de sacrifices dont elles savent seules l'étendue. Voici ce qu'elles liront dans le Moniteur du 20 décembre:

L'avis suivant a été placardé sur les murs de l'Ecole de médecine et aux abords des Facultés:

FACULTÉ DE MÉDECINE. Avis aux étudiants.

1 Nul n'est admis dans les amphithéâtres, dans la cour d'entrée ni dans l'intérieur de la faculté, s'il n'est porteur de sa feuille d'inscriptions.

2 Tout étudiant sera tenu de présenter cette feuille à la première réquisition; des peines graves seraient infligées à tout étudiant qui l'aurait donnée à une autre personne.

3 Les étudiants inculpés pour tout fait ou propos qui aurait compromis l'ordre dans l'Ecole ou hors de l'Ecole, seront déferés immédiatement à la faculté ou au conseil académique.

4 Les peines qui peuvent être prononcées sont la perte d'une ou plusieurs inscriptions ou l'exclusion à temps ou à toujours de l'académie de Paris.

Le vice-recteur de l'Académie.

MOURIER.

Approuvé : le ministre de l'instruction publique. V. DURUY.

Il faut dire ce qui est. Dans les « manifestations » du genre de celle dont parlent si complaisamment certains journaux, la timidité des paisibles est complice de l'exaltation des turbulents. On ne veut pas, faire autrement que ses camarades. De là le nombre des étudiants aux scènes qui, à diverses époques, pour divers motifs, se mettent en tête de donner des leçons au pouvoir. En fin de compte et à leur détriment, c'est eux qui les reçoivent.

Il en sera de même aujourd'hui que précédemment. L'autorité universitaire, qui a de son côté le droit, la raison, le véritable intérêt des jeunes gens dont elle a la charge aux yeux des familles, l'autorité ne faiblira point devant des prétentions déplacées. Que feront les étudiants, ceux qui mément et ceux qui suivent? Mon Dieu! ils feront ce qu'ont fait, depuis un demi-siècle et en quelque sorte périodiquement leurs devanciers dans les Ecoles. Plusieurs s'obstinèrent et seront atteints dans le présent, dans l'avenir. Les autres mêlant leurs propres réflexions aux exhortations sympathiques de leurs parents, reprendront tranquillement leurs études. La grève ne convient pas plus aux travailleurs de la pensée qu'elle ne profite aux artisans du rabot, de la forge ou de la charrue.

Un mot encore. Les écrivains qui prennent fait et cause pour les néo-jacobins de Liège et de Paris, sont des centralisateurs à outrance. Hors Paris, selon eux, point de salut. Eh bien! en poussant la « jeunesse des Ecoles » à l'indisciplinaire ils font au mieux les affaires des décentralisateurs. Les familles déjà

fort préoccupées du séjour de leurs enfants à Paris, résisteraient carrément aux sollicitations du bachelier ou du lycéen pour lequel Paris et paradis sont synonymes, si des épisodes tels que celui-ci se reproduisaient souvent. La province possède des Facultés de droit, de médecine ou, sans blesser personne, on peut dire que les études sont aussi solides, aussi rapides qu'à Paris. Les distractions y sont moindres, ainsi que la dépense, et puis on a le futur Berryer ou le futur Nélaton à portée du soin assidu, de la tendresse vigilante. Si les parents s'en trouvent bien, le jeune homme ne s'en trouve pas mal. Dans quatre ou cinq ans, il ne sera peut-être pas d'une force supérieure sur le javanais et le corembolaga, mais il saura manier le bistouri ou expliquer les Codes.

Sachant cela, est-il étonnant que les familles rapprochent d'elles leurs fils destinés aux carrières libérales? Tel serait le plus clair résultat de la fréquence des troubles qui rappellent intempestivement la Basoche et le Pré-aux-cleres. Le journalisme démocratique de Paris n'y songe guère. Il songe à faire du bruit, à fomenter ou entretenir l'agitation. Riche besogne, et bien digne de la gratitude populaire!...

Les ministres se sont réunis aujourd'hui au palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

On assure qu'il a été décidé que la publication de l'exposé financier de M. Fould aurait lieu incessamment au Moniteur.

Samedi dernier, la flotte anglaise a rendu hommage à la mémoire du Roi des Belges. Un peu avant une heure, l'escadre a hissé à mi-mât le pavillon belge, et la Victorie portant le pavillon de l'amiral a commencé à tirer le canon de minute en minute.

M. Stephens, le célèbre chef des Féniens, après son évacion des prisons d'Irlande, s'est dirigé sur Paris, où il vient d'arriver. M. Stephens a 40 ans, une agréable tournure et porte une toilette presque recherchée.

Dans l'après-midi d'hier, l'Empereur s'est rendu sur le terrain de l'incendie, à l'usine Caril. Il s'est entretenu avec le directeur de l'établissement pour assurer les moyens de prévenir le chômage des ouvriers. Tous les bras seront employés à la reconstruction de l'usine ou à la continuation d'une partie des travaux.

Un journal du soir prétend qu'il serait question de diminuer le nombre des cours d'appel. Cette rumeur qui a déjà été mise en circulation n'est pas plus exacte aujourd'hui que précédemment.

M. Laurent Pichat, correspondant du Phare de la Loire, est entré aujourd'hui à Ste-Pélagie où il doit subir ses trois mois de prison. Il occupe la cellule que M. Miot a quittée ce matin à l'expiration de sa peine.

Pour toute la correspondance, J. Reboux

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous recevons communication du rapport suivant, présenté à la Chambre Consultative et adopté par elle dans sa séance du 15 décembre :

Messieurs,

Une circulaire de S. Exc. M. le ministre de l'Intérieur, transmise à la Chambre Consultative par M. le Préfet du Nord, vous demandait, il y a peu de jours, des renseignements sur les Sociétés dites de Coopération.

Se préoccupant, à la fois, des causes et des effets, la circulaire indiquait à notre examen deux séries de faits bien distinctes.

plaira. Cependant, pour aujourd'hui, si vous le permettez, nous dirons : A demain les affaires, et ne songeons qu'à dîner.

— Soit. J'acquiesce à la proposition, surtout si votre cordon bleu est, comme je le suppose, aussi habile qu'il est laid, et possède autant de talents que d'années.

Le dîner fut excellent. La vieille Marguerite, le cordon bleu, se surpassa. La cavè de M. Griffet, non moins âgée, soutint dignement la renommée dont elle jouissait dans le pays. Emile Fargeau y fit largement honneur, et tint la parole sans relâche. Il passa en revue, pour l'instruction des convives, tous les acteurs, toutes les pièces et tous les lazzi des petits théâtres de Paris. Les jeunes rirent prodigieusement. Les vieux essayèrent de mettre sur le tapis quelques questions plus graves; mais la tentative échoua.

M. Griffet, ayant cité par hasard deux vers d'Horace, faillit pourtant soulever une discussion littéraire. Emile Fargeau en prit occasion de traiter toute l'antiquité, à commencer par Homère, qu'il déclarait fierement n'avoir jamais lu, avec un sans-facon à faire ressusciter madame Dacier de colère. Les vieux se turent les premiers, ce qui mit fin à la contestation. Tout alla bien jusqu'au café.

— Cher monsieur Griffet, ne faites-vous pas circuler les cigares? demanda Emile Fargeau.

— Non, monsieur.

— O mon cher monsieur! est-il possible de rester ainsi étranger au plus grand progrès du dix-neuvième siècle? — Malgré le ton badin de la réplique, un nuage très-épais de mauvaise humeur flottait sur les traits d'Emile Fargeau. Depuis cinq minutes il ne disait plus rien,

La première avait trait aux buts principaux de ces Sociétés qu'elle désignait ainsi divisés en réunions :

- 1°. Objets de consommation,
2°. Crédit.
3°. Production.
La seconde série nous questionnait simplement sur l'existence de ces Sociétés, sur leurs besoins et enfin sur les conditions légales actuelles par rapport aux facilités de création et de développement de ces Sociétés.

A ces questions Monsieur le ministre ajoutait quelques réflexions sur l'importance et l'opportunité de ces créations comme conséquence du mouvement économique qui se produit depuis plusieurs années, comme aide aux réformes commerciales et industrielles imposées tout récemment, comme remède aux grèves et coalitions autorisées par nos nouvelles lois.

Mais sur tout ce fond se dégage vivement la préoccupation de la forme légale à donner à ces Sociétés.

Telle est, en résumé, l'essence de la circulaire ministérielle.

Examinons chacun de ses éléments : Parmi les différents buts proposés aux Sociétés coopératives un seul d'entre eux nous paraît mériter une attention sérieuse par la possibilité d'une pratique immédiate, nous voulons parler des Sociétés de Consommation. Les deux autres désignées, « crédit et production » nous paraissent, pour le moment du moins, l'exagération d'une pensée juste mais poussée au delà de ses limites, de ses besoins et de nature à créer des illusions et des mécomptes. Nous laisserons à l'avenir à décider leur raison d'être pour constater leur peu d'utilité locale, quant à présent.

Au surplus, la générosité de l'industrie et les largesses du crédit procurent chaque jour à nos populations des moyens d'exécution faciles et abondants. Ce n'est pas là ce qui manque chez nous.

Ce qui a manqué jusqu'aujourd'hui, comme presque partout en France, c'est cet esprit pratique, intelligent et dévoué qui moralise l'ouvrier en lui faisant éviter les occasions de dépenses et de désordre qu'entraîne l'abus du cabaret, qui améliore son hygiène en lui fournissant des logements faciles et propres, qui l'enrichit par l'économie en prévoyant la repos assuré de sa vieillesse.

Les Sociétés coopératives, sous quelque forme et nom qu'elles se constituent, peuvent répondre à ces besoins et si elles n'ont d'autres buts que ceux aussi louables, aussi dignes de considération que nous venons d'énumérer, elles méritent d'être appuyées très chaudement par tous ceux qui s'intéressent au bonheur de leurs semblables, et la Chambre consultative applaudit de grand cœur à ces belles institutions.

Jusqu'ici, cependant, il ne s'était rien produit dans le passé qui pût donner satisfaction à ces idées et à ces besoins si réels.

Une combinaison industrielle et financière créée par les principaux industriels de notre ville et désignée sous le titre de Société immobilière de Roubaix, avait seule cherché la solution d'un de ces besoins les plus pressants, celui des logements d'ouvriers. Mais, paralysée dès son début par des causes que nous ne voulons pas ici préciser, elle dut, bien à regret, limiter ses efforts et renoncer à un succès certain, faute d'appui.

Le prospectus ci-joint donnera à M. le ministre un aperçu du but louable auquel tendait cette Société.

Son insuccès est d'autant plus regrettable que, d'un commun accord, les logements de nos ouvriers sont aussi rares que chers et l'on sait tous les dangers d'un tel état de choses au double point de vue industriel et moral.

Un fait tout récent cependant que nous sommes heureux de pouvoir signaler vient de se produire dans l'ordre d'idées proposé à notre examen.

Une Société de Consommation vient de se créer à Roubaix; elle compte déjà, quoique à ses débuts, plusieurs centaines de membres. Le rapport et le règlement de cette Société que nous joignons à ce travail vous en donneront une idée aussi précise que tout ce que nous pourrions en dire.

Le but, les principes, l'organisation nous en paraissent bons. L'avenir modifiera ce que les débats n'auraient pu prévoir.

Nous sommes convaincus que, bien administrée, une société de ce genre est appelée à rendre de grands services en atténuant pour nos ouvriers les conditions trop élevées de la vie matérielle dans notre localité.

Toutefois nous avons trouvé à l'extérieur des différences dans l'organisation de ce genre de société, et, sans préférer une forme à l'autre, nous croyons devoir les signaler en passant, puisqu'elles se rattachent à nos études.

La Chambre de Commerce de Mulhouse vient de publier à ce sujet un travail assez étendu dont nous devons la communication à son obligeance.

L'Economie, société coopérative qui fonctionne depuis 1864 et compte environ 350 membres nous offre cette différence dans l'espèce :

Elle a pour but, par l'accumulation successive des épargnes, des économies, de leur part au bénéfice de la société, de créer aux associés un capital qui leur assure dans leur vieillesse une existence honorable.

Organisée par cotisations périodiques et par groupes, dont le chef est choisi à l'élection, elle offre cette différence, qu'au lieu d'agir par elle-même, et de supprimer ce que le rapporteur, M. E. Kocklin, appelle le commerce intermédiaire, elle a préféré passer des traités avec tous les fournisseurs tels que épiciers, boulangers, bouchers, etc.

Contrairement à ce qui se passe dans le plus grand nombre de ces sociétés, nous avons préféré, dit-il, les intéresser à la réussite de cette belle institution. Assurés d'être bien payés, stimulés par la concurrence (M. Kocklin l'affirme) les fournisseurs livrent à la société des denrées de bonne qualité sur lesquelles ils font des remises de 5, 6 et 7 0/0.

L'associé payant les objets de consommation aux prix ordinaires, l'économie ou l'escompte versé dans la caisse, constitue à son profit un capital qui, s'accumulant avec les cotisations et les intérêts, est replacé par la société au taux le plus avantageux et de la façon la plus sûre.

Ainsi un groupe de 18 membres organisé le 1er mars 1865 avait en caisse au 30 juin, (4 mois d'exercice) :

Cotisations. frs. 114
Provenance d'escomptes 116,80
Total frs. 230,80

Pour un an cela constituerait fr. 690

M. E. Kocklin ajoute qu'à cette époque les traités avec les divers fournisseurs ne rapportaient pas ce qu'ils rapportent aujourd'hui.

Nous bornerons à cet exposé très sommaire l'analyse comparative de cette organisation, que nous avons simplement voulu faire connaître.

Mais, nous le répétons, quelle que soit la forme adoptée, l'application persévérante et heureuse de ces idées peut amener les résultats les plus satisfaisants parce qu'elles répondent à des besoins nombreux.

Il nous reste maintenant à examiner les conditions légales dans lesquelles ces sociétés veulent se mouvoir.

Des personnes compétentes, consultées par nous, prétendent que nos lois actuelles ne sauraient suffire aux nécessités de ces associations. Après avoir vainement examiné les formes diverses des sociétés que nos lois autorisent et précèdent, notre auteur ajoute :

« Les sociétés coopératives demandent

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 décembre.

Le marché était faible des le début, sous l'influence d'une baisse de 1/8 à Londres, et du bruit de la démission du ministère italien. Cependant, les premiers cours se sont maintenus assez longtemps. Les affaires étaient médiocrement animées. La 2me cote de Londres a signalé une reprise de 1/8, ce qui n'a pas empêché des offres assez nombreuses de se produire en clôture et d'amener une baisse notable sur la plupart des valeurs. La rente reste à 68.20, son cours le plus bas, après avoir fait 68.35. L'Italien a fait 65.55 au plus haut et finit à 65.40. Le Mobilier reste à 883.75 après 892.50. L'Espagnol s'est tenu de 481.25 à 485. Les Chemins français n'ont pas notablement varié. Le Lyon reste à 856.25 et le Nord à 1142.50. Les Chemins espagnols continuent de contracter par leur fermeté avec la faiblesse du reste des marchés. Le Saragosse a monté à 225 pour rester à 220. Le Nord d'Espagne ouvert à 175 a fait 183.75 et finit à 180. Les Portugais sont à 228.75.

Cours moyen du comptant: 30/068. 22 1/2 4 1/2, 97. 75. Banque de France 3,790. Crédit Foncier 1,320.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture le 20 21
3 % ancien 68. 15 68,32 1/2
4 1/2 au com. 97. 75 97,40

festin chez moi, vous le savez. Le président, le sous-préfet, toutes les notabilités de la ville, toute la fleur de notre jeunesse en sont; c'est vous rappeler que je compte sur vous.»

III.

La présentation officielle de M. Emile Fargeau de Saint-Géry à mademoiselle Henriette d'Ambreville, se fit avec tout le décorum convenable. Elle ne fut marquée par aucune circonstance importante, si ce n'est la conduite blâmable et tout à fait incompréhensible de Bibi. Bibi, s'irradiait tout à l'heure pour Francis Vertbois, éclata, de sa petite voix cassée, à l'aspect du nouveau venu, en aboiements de fureur, lui sauta aux jambes et lui mordit les talons. Les réprimandes, les instances de sa maîtresse, et enfin un coup de pied furtif, reçu par représailles de celui qu'il accueillait si hosilement, eurent peine à faire lâcher prise à l'enragé bichon. Encore alla-t-il se cantonner sous une chaise, où il continua de grogner sourdement, en manière de protestation contre la présence de l'intrus qu'on admettait malgré lui dans le salon.

L'entreveu terminée, mademoiselle Amaranthe se renversa pâmée dans son fauteuil.

« Catherine! Catherine! cria-t-elle d'une voix étranglée.

La forte Catherine, à la face rouge, aux bras virils, accourut tout épouvanée.

« Vite, ma fille, ouvrez portes et fenêtres. Il y a ici une odeur de tabac qui suffoque. Mon fracon, Henriette, je te prie. Voilà ce qui aura irrité les nerfs de Bibi. Ah! Mon Dieu! j'ai cru en mourir.

— Pardi! observa Catherine, ce n'est pas étonnant. De là-haut je regardais

venir M. Fargeau. Il marchait tout le long de la rue, derrière M. Griffet, le cigare en gueule.»

Catherine, grosse paysanne des environs, ne se piquait pas précisément de beau langage.

« Il ne l'a jeté, continua-t-elle, qu'après que j'ai eu ouvert la porte, et bien à contre-cœur encore, vu que le cigare n'était qu'à demi-brûlé. Même que M. Griffet n'avait pas l'air content. — Entrer comme ça chez des dames! — machonnait-il entre ses dents.

— Il a raison. Allons, Henriette, ce sera ton affaire de corriger ton mari de ce vilain défaut. Il est du reste fort bien, M. Fargeau. Tournure élégante, physique agréable, manières dégagées — un peu trop même. Somme toute, ma petite, je te fais mon compliment; tu pouvais plus mal tomber. Mais croirait-on que ce garçon-là n'a que vingt-cinq ans? On lui en donnerait trente-six, et pour le moins encore!

— Eh bien! disait M. Griffet à son hôte, qu'en pensez-vous? Ma pupille n'est-elle pas charmante?

— Oui, pas mal. Ah ça! mon cher monsieur, j'espère que vous n'allez pas me tenir ici le bec dans l'eau in eternum? Je ne serais pas fâché, je vous l'avoue, d'entrer en connaissance, le plus tôt possible, avec mes millions.

— Vos millions, vos millions!... Sous le vent, s'il vous plaît, monsieur! votre tabac m'incommode... Les millions de mademoiselle d'Ambreville, voulez-vous dire?

— Cela revient au même. Ne pourrions-nous pas causer un peu d'affaires sérieuses?

— Je suis à vos ordres quand il vous

plaira. Cependant, pour aujourd'hui, si vous le permettez, nous dirons : A demain les affaires, et ne songeons qu'à dîner.

— Soit. J'acquiesce à la proposition, surtout si votre cordon bleu est, comme je le suppose, aussi habile qu'il est laid, et possède autant de talents que d'années.

Le dîner fut excellent. La vieille Marguerite, le cordon bleu, se surpassa. La cavè de M. Griffet, non moins âgée, soutint dignement la renommée dont elle jouissait dans le pays. Emile Fargeau y fit largement honneur, et tint la parole sans relâche. Il passa en revue, pour l'instruction des convives, tous les acteurs, toutes les pièces et tous les lazzi des petits théâtres de Paris. Les jeunes rirent prodigieusement. Les vieux essayèrent de mettre sur le tapis quelques questions plus graves; mais la tentative échoua.

M. Griffet, ayant cité par hasard deux vers d'Horace, faillit pourtant soulever une discussion littéraire. Emile Fargeau en prit occasion de traiter toute l'antiquité, à commencer par Homère, qu'il déclarait fierement n'avoir jamais lu, avec un sans-facon à faire ressusciter madame Dacier de colère. Les vieux se turent les premiers, ce qui mit fin à la contestation. Tout alla bien jusqu'au café.

— Cher monsieur Griffet, ne faites-vous pas circuler les cigares? demanda Emile Fargeau.

— Non, monsieur.

— O mon cher monsieur! est-il possible de rester ainsi étranger au plus grand progrès du dix-neuvième siècle? — Malgré le ton badin de la réplique, un nuage très-épais de mauvaise humeur flottait sur les traits d'Emile Fargeau. Depuis cinq minutes il ne disait plus rien,

quand un membre du jeune barreau de... mieux fourni jusqu'à nouvel ordre de barbe que de clients, s'approcha en clignant de l'œil, et dit à demi-voix :

« Êtes-vous de l'insurrection? Retraite au Mont-Sacré, et bonsoir au sénat! »

Emile Fargeau, sans saisir l'allusion historique, comorit la proposition. La jeunesse opéra une sortie en masse.

« Holà, notre Esculape! cria le chef de la bande joyeuse à Francis Vertbois qui s'éloignait. Je crois que vous désertez? — J'ai un malade à voir.

— Bon, bon! Le malade n'a que faire de votre visa pour filer dans l'autre monde. On n'est pas difficile là-bas sur l'article des passe-ports.

Le docteur se perdit dans une ruelle noire, humide et puante.

« Ninis, va! ricana l'orateur avec un haussement d'épaules. C'est bien en pareil quartier que tu as chance de rencontrer dame Fortune.

Deux heures du matin sonnaient quand Emile Fargeau entra. Le vieux domestique Jean, resté seul debout dans la maison pour l'attendre, lui ouvrit d'un air rechigné, et le suivit de l'œil, tandis que le jeune homme montait l'escalier en fredonnant, et lisant sur sa trace, non, comme les divinités antiques, un parfum d'ambrosie, mais une forte odeur de punch et de tabac.

« Ce godelureau! grommela le vieux serviteur. Ça vous met toute une maison sens dessus dessous, et ça ne vous dirait pas seulement : « Fâché de la peine! »

(La suite au prochain numéro.)